

Pas de blabla entre nous...
Oui, c'est bien le moment
d'acheter !



CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 50 439 126 € - RCS Paris 8 302 477 218 - compte d'associations ouvert à l'OPAS) vous le dit : 07 53 36 10 40 (service clients) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris, vous propose l'accès en caution de principe sans 48 heures.

Cet accord de principe du CRÉSERFI, utilisable avec la signature de compromis de vente pour le cautionnement de votre projet de prêt immobilier est valable 10 jours pour un montant maximum de 500 000 €.

L'accord obtenu de manière gratuite (3 ans) est subordonné à la remise des justificatifs correspondant aux renseignements que vous donnez à votre conseiller lors de l'entretien lors des renseignements figurant dans le document intitulé «Demande de financement» retenu par votre conseiller. L'accès de caution obtenu est valable auprès de : Crédit Foncier de France (SA au capital de 1 031 400 116 864 € - siège social : 74 rue des Capucines 75001 Paris - RCS Paris 347 094 888) - association de finance CRÉFI au capital de 1 000 000 000 € - siège social : 10 rue de Valenciennes 75 - CRÉFI de Nord (SA au capital de 884 200 148 € - siège social : 29 place Fédou 93001 Lille - siège social : 29 boulevard Haussmann 75009 Paris - RCS Lille 418 104 851 - N° ORIAS 07 333 728 (www.creifi.fr).

Les particuliers peuvent aussi les prêts immobiliers sans : Société Générale (SA au capital de 1 000 000 000 € - RCS Paris 8 302 103 007 - Siège social : 29 boulevard Haussmann 75009 Paris - ORIAS n° 07 333 490 (www.socgen.fr) - CSF (SA au capital de 50 439 126 € - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS Paris 840 034 381 - N° ORIAS 07 333 723 (www.csf.fr). La liste complète de nos partenaires est consultable sur www.csf.fr.

Les propositions de prêt sont réservées aux adhérents du CSF (SA au capital de 50 439 126 € - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS Paris 840 034 381 - N° ORIAS 07 333 723 (www.csf.fr) et des personnes proches, après étude de leur situation financière.

Conformément à la loi, aucun versement de prime ou indemnité de sort, ni peut être exigé et/ou perçue avant l'obtention d'un prêt ou l'obtention d'un argent. L'obtention d'un prêt immobilier depuis l'adoption de la loi de février de 70 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Ce prêt est obtenu, le vendeur peut retourner les sommes perçues. CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit par exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sous la garantie de primes.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et accéder à tous les services et avantages réservés pour vous, il vous faut passer un bref dossier simple et une déclaration annuelle faite en ligne consultable sur www.csf.fr.

Les formules d'assistance sont proposées par CSF Assistance (SA au capital de 1 000 000 000 € - RCS Paris 8 302 103 188 - N° ORIAS 07 333 034 (www.csf.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris cedex 09).

Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier social sont distribuées par PROACTIS (SA au capital de 3 000 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS 525 304 972 Paris - Compagnie à l'OPAS avec le 070 200 003 (www.proactis.fr) en qualité de courtier d'assurance et de distributeur et d'OPAS).

Conformément à la loi, vos données d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Clients : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris cedex 09.

PROJET IMMOBILIER - CRÉSERFI

SOUS 48 H
UN ACCORD
DE PRINCIPLE
DE CAUTION*

Voici mes propositions
Faire de tous les Français
d'heureux propriétaires...
bla bla bla bla bla bla

Je préfère appeler
un EXPERT Créserfi



PROJET IMMOBILIER VOUS AIDE
01 53 36 10 40
(appel d'un appel local)



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES - SOCIÉTÉ ANONYME - FRANCE
Crédit Social des Fonctionnaires association loi 1901 ouverte au financement
à l'OPAS (SA au capital de 50 439 126 € - siège social : 9 rue du Faubourg
Poissonnière 75009 Paris - RCS Paris 840 034 381 - N° ORIAS 07 333 723 (www.csf.fr).



CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES



” **Jeanne et Pascal**, ont envie d'acheter... mais avant de se lancer, ils ont décidé de lister les critères importants de leur projet et d'appeler leur conseiller CRÉSERFI pour en parler !
Avec tous les beaux discours entendus en ce moment, il vaut mieux se tourner vers des experts ! “

BON À SAVOIR

CRÉSERFI est la société de financement filiale de l'association Crédit Social des Fonctionnaires. Ses conseillers sont des spécialistes de la caution, du crédit et de l'assurance. Ils sont spécialement formés pour vous accompagner conformément à la loi, dans votre projet immobilier.

✓ ÉTUDIER SA CAPACITÉ D'ACHAT

Notre réponse :

Il est souvent difficile de connaître le montant que l'on peut emprunter. Et pourtant, c'est indispensable pour se positionner sur un bien. Les conseillers CRÉSERFI définissent avec précision votre capacité d'emprunt. C'est pour vous la possibilité de faire une offre sur une maison ou un appartement dont le coût correspond au mieux à votre budget.

✓ ACHETER, OUI MAIS À UN TAUX INTÉRESSANT

Notre réponse :

Les taux des crédits immobiliers sont bas, et nous pouvons vous proposer les taux fixes parmi les meilleurs du marché. Et un taux fixe, c'est un taux garanti, quel que soit la fluctuation ultérieure des taux des crédits immobiliers !

✓ ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉS

Notre réponse :

Les conseillers CRÉSERFI sont Experts en crédit immobilier !

Ils étudient la faisabilité de votre projet à vos côtés. Ils vous proposent le bon crédit : durées longues ou courtes, avec ou sans apport, avec ou sans hypothèque, avec ou sans modulation des mensualités. Ils adaptent le crédit à vos besoins.



Le + Créserfi : l'accord de principe de caution

Nous nous engageons à vous remettre un accord de principe de caution sous 48 heures. Il se présente sous la forme d'une lettre vous certifiant par écrit votre accord de principe de cautionnement CRÉSERFI, précisant le montant et la durée garantis.

- > Vous êtes alors rassuré sur votre capacité d'emprunt
- > Le vendeur est rassuré sur votre solvabilité

L'accord de principe de caution garanti dans 95% des cas l'obtention du prêt immobilier.

*Jeanne et Pascal sont rassurés, ils savent qu'ils peuvent s'appuyer sur le CSF et CRÉSERFI pour financer et assurer leur achat immobilier. Il ne reste plus qu'un critère à remplir :
TROUVER LEUR ACHAT COUP DE CŒUR !*

Vous aussi appelez nos experts pour faire avancer votre projet immobilier

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

01 53 36 10 40

(hors d'été sept. - août)

appelez nous sur **CSF.FR**